

RENTREE 2015-2016

Date de réception école : / /

FICHE D'INSCRIPTION

ENFANTS ET ADOLESCENTS

NES ENTRE LE 01/01/2010 ET LE 31/12/1997

Nom et Prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Nom et Prénom du père :

Nom et Prénom de la mère :

Adresse :

Tél : **Portable :**

e-mail :

Profession du père et/ou de la mère :

Classe et établissement fréquenté par l'enfant :

Problème de santé à signaler :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné autorise mon enfant

A participer aux activités se déroulant dans le cadre des cours, à l'extérieur de l'établissement.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Calais, le

Signature de l'autorité parentale

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Veuillez vous munir des photocopies des pièces justificatives suivantes :

-Taxe d'habitation 2014

-1 facture

Ainsi que de :

-2 photos

-3 timbres

PERSONNES AUTORISEES A REPRENDRE L'ENFANT

<u>Nom/Prénom</u>	<u>Lien de parenté/nourrice</u>	<u>Téléphone</u>

UTILISATION DE PHOTOS DE VOTRE ENFANT PAR L'ECOLE D'ART

Durant l'année scolaire, nous sommes susceptibles, dans le cadre des activités de l'Ecole de prendre et d'utiliser des photographies des enfants inscrits dans les différents cours, parmi lesquels il y a le vôtre.
Ces photographies peuvent être réalisées :

- Pour un travail pédagogique dans le cadre d'un atelier (photographie argentique ou numérique, travail sur le portrait...);
- Pour la communication de l'Ecole d'Art : presse, site internet, publications diverses (Ecole d'Art, Communauté d'Agglomération ou autres partenaires de projets...)

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Elle établit qu'aucunes photos d'élèves reconnaissables ne pourront être publiées sans autorisation écrite des parents ou d'une personne représentant l'autorité parentale de l'enfant mineur.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et nous le retourner avec le dossier d'inscription, afin de connaître votre position sur ce sujet.

Pour ce qui concerne les images et objets réalisés à l'Ecole d'Art par les enfants, ils sont considérés comme travaux ou exercices d'atelier et peuvent publiés à ce titre, accompagné des seuls prénoms et âge de l'élève ou de la mention du groupe.

Madame, Monsieur

Autorise(nt) les enseignants de l'Ecole d'Art de Calais, à utiliser, dans le cadre pédagogique, et pour des besoins de communication des photos de mon enfant

Prises au cours des ateliers et sorties pédagogiques, et dans la limite des utilisations suivantes :

- Applications pédagogiques
- Cédéroms
- Site internet
- Publication diverses
- Affiches à l'extérieur de l'Ecole
- Affichage interne à l'Ecole

Veuillez cocher, dans la liste, les supports sur lesquels vous refusez l'utilisation des photos de votre enfant

Fait àle.....

Signature des parents